

ISABELLE CLAIR

IRIS (UMR 8156)

Je suis **sociologue**, spécialiste de la vie privée, la jeunesse et l'enquête ethnographique. Mes travaux empiriques portent sur **l'expérience de l'amour à la fin de l'adolescence** (*Les jeunes et l'amour dans les cités*, A. Colin 2008 ; *Les choses sérieuses*, Seuil 2023). J'ai également publié divers articles sur la réflexivité méthodologique ainsi qu'un manuel intitulé *Sociologie du genre* (A. Colin 2012, 2023).

Depuis mon recrutement au CNRS, en 2008, je me suis efforcée de diversifier mes activités, en particulier du côté de la traduction, l'animation de la recherche, l'encadrement en master et en doctorat, enfin le travail éditorial. Depuis quatre ans, je dirige les **Cahiers du genre**, l'une des plus anciennes revues en études de genre de langue française.

Je suis aussi référente Égalité du CNRS dans mon laboratoire dont je co-anime également un axe. J'ai enfin siégé dans plusieurs instances, dont la **section 19 du CNU**, qui m'a familiarisée avec diverses tâches proches du travail en sections du CoNRS.

Section 39 du Comité national de la recherche scientifique - Collège A1

Les candidatures en section 39 ont été élaborées selon une **démarche unitaire** fondée sur des valeurs communes. Il s'agit, dans le contexte de crise que connaît l'enseignement supérieur et la recherche publique et alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir, de défendre une conception de la recherche scientifique **ambitieuse, autonome et équitable**.

L'ensemble des domaines scientifiques seront durement touchés par les coupes budgétaires et le projet actuel de désuimérisation des laboratoires (dans la continuité de la politique des key-labs). **Notre section sera particulièrement affectée** car la pénurie de postes y est plus grande qu'ailleurs, avec une baisse de près de 30% de nos effectifs de chercheur-es CNRS depuis le début des années 2000. Les déclassements qui l'ont concernée (les derniers datent de 2022 et 2023) témoignent également de la nécessité qu'elle soit défendue, comme doivent l'être plus généralement les prérogatives du Comité national dans l'évaluation scientifique.

C'est pourquoi, à l'occasion de ces élections, nous réaffirmons la **nécessité d'un plan de relance de l'emploi public**, ainsi que la primauté de l'autonomie scientifique face aux pressions politiques et managériales.

Nos engagements

Défendre les **libertés académiques**.

Défendre **le CNRS** en tant qu'organisme de recherche à l'heure où ses missions sont menacées ; défendre **les prérogatives du Comité national** qui, en tant qu'instance collégiale élue, constitue l'organe le plus légitime pour prendre les décisions qui affectent tous les personnels du CNRS.

Défendre une **évaluation scientifique fondée sur l'examen approfondi** des activités de recherche, qualitatif et attentif à la pluralité des approches et des thématiques, par opposition à une évaluation-sanction, outil du pilotage managérial de la recherche.

Défendre la **souveraineté des jurys d'admissibilité** sur le plan scientifique. Nous demanderons la représentation de toutes les sections au sein du jury d'admission de CNRS-SHS et nous nous opposerons à toute intervention sur les classements qui ne relève pas de motifs à la légitimité manifeste (problème de conflit d'intérêts, respect des équilibres paritaires, etc.).

Nous opposer aux formes de recrutement qui contournent les concours et la sélection par les pair-es telles que les chaires de professeur-e junior.

Défendre une **politique d'emploi scientifique ambitieuse et inclusive** sur l'ensemble du territoire.

Défendre **l'égalité professionnelle**, contre toutes les formes de discrimination (handicap, genre, origine, etc.) et à tous les moments de la carrière (recrutement, promotion, évaluation) ; défendre une **augmentation du nombre de postes** et une amélioration des carrières et des recrutements et nous opposer au développement de primes individuelles.

Ne pas demander de promotion au cours du mandat et ne pas agir en tant que représentant-es d'un laboratoire ou d'un champ de recherche.

Favoriser des espaces de discussion et de retours d'informations entre les élu-es et la communauté scientifique (comité de liaison intersyndical, comptes rendus de section).

J'appelle à voter dans le collège A1 pour deux candidat-es soutenu-es par le SNCS-FSU :
Cédric LOMBA (CRESPPA) et Florence RENUCCI (IMAF)

METTRE EN ŒUVRE UNE ÉVALUATION SUR DES BASES COLLÉGIALES ET DES CRITÈRES SCIENTIFIQUES. L'évaluation par les pairs est un des principaux atouts du statut de chercheur·e. Or, elle est constamment menacée par les indicateurs de performance qui exacerbent la notion d'excellence et tendent à effacer la personne derrière son h-Index ou sous l'accumulation de contrats. Les élu·es CGT, pour contrer les dérives d'une évaluation-sanction, jouent un rôle important de protection des agent·es. Nous montrerons la plus grande vigilance lorsque des avis défavorables seront discutés, notamment lors des propositions d'avis d'insuffisance professionnelle, qui ouvrent la voie au licenciement des collègues et ne devraient être émis qu'en dernière extrémité, après examen très approfondi. Nous revendiquons une refonte complète du dispositif de Suivi Post-Évaluation (SPE) déclenché par les services RH, qui ne devrait intervenir qu'à la demande et sous le contrôle des sections.

DÉFENDRE LE RECRUTEMENT SUR DES POSTES STATUTAIRES AU PLUS PRÈS DE LA THÈSE. Nous nous battons pour la titularisation des chercheur·es précaires en contrat depuis plusieurs années, sous l'égide du Comité National et, en section, nous faisons valoir la reprise intégrale de l'ancienneté au moment de la titularisation, par la prise en compte de toutes les années antérieures de recherche. C'est aussi pour défendre les postes statutaires que nous continuerons de refuser de participer aux classements des concours de chaires junior qui captent les ressources et dont la précarité permet de faire pression sur les lauréat·es. Nous serons en outre en alerte pour que le fléchage thématique et/ou géographique demeure exceptionnel ; il est ainsi inacceptable que l'attribution des postes de chargé·es de recherche soit prioritairement accordée aux nouvelles structures issues de la politique de site.

DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT ET LES CARRIÈRES. Nous sommes opposé·es au système des primes individualisées qui servent d'outil de management pour mettre en concurrence les personnels les uns contre les autres, orienter l'activité scientifique tout en étant largement insuffisantes pour compenser la diminution des salaires due au gel du point d'indice dans un contexte d'inflation. C'est pourquoi nous revendiquons que la composante C3 du Ripéc soit intégrée à la composante

C1 (touchée par tou·tes les chercheur·euses). Par ailleurs, nous prôtons la revalorisation des carrières, le doublement des promotions CR-DR et la fusion DR2-DR1 en un seul grade.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE. L'égalité entre hommes et femmes sera un moteur de notre engagement et nous serons attentives et attentifs à contrer les biais de genre au moment des recrutements ainsi que le plafond de verre qui bloque insidieusement les femmes lors des promotions. Nous combattrons de même, à ces deux moments-clés de la carrière, toutes les discriminations – en raison du lieu de formation ou d'exercice du métier, de l'orientation sexuelle, du nom, de la couleur de la peau, etc. Nous faciliterons enfin de manière inconditionnelle l'évolution de carrière de tout·e agent·e en situation de handicap et participerons à sécuriser les parcours professionnels avec bénéfice de l'obligation d'embauche (BOE) – en intégrant dans les jurys un·e référent·e handicap afin de sensibiliser et former les membres de jurys à la « compensation du handicap » pour les concours réservés BOE comme à la voie classique.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES UNITÉS DE RECHERCHE. Nous luttons pour le retour effectif de l'évaluation des laboratoires aux sections du Comité national, la suppression du Hcéres, et nous ferons en sorte, une fois élu·es, de défendre cette prérogative essentielle. Nous nous attacherons dès lors à résister, en section, aux menaces exercées à l'encontre des UMR et de leurs ressources – comme nous l'avons fait récemment à l'encontre de la création du label « Key-lab » et de coupes budgétaires scandaleuses. La participation aux sections du CoNRS et, dès lors aussi, à la C3N est une façon de faire vivre le débat démocratique sur la politique scientifique de l'établissement, en son sein, au plus près de l'activité des agent·es.

DÉFENDRE LES LIBERTÉS ACADÉMIQUES ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION. Nos objets et nos résultats de recherche sont susceptibles de ne pas satisfaire les intérêts politiques de court terme ni les intérêts du patronat. C'est pourquoi nos libertés de recherche et d'expression sont régulièrement menacées. Le CoNRS se doit de garantir ces libertés et de refuser toute instrumentalisation de son évaluation scientifique à des fins de censure, de pression et de répression politiques.